

COMMUNE DE MOLANDIER (11)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du Conseil municipal n° 20230407003 en date du 7 avril 2023, la modification simplifiée n° 1 avec mise à disposition, du plan local d'urbanisme de Molandier, a été approuvée.

Le document d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Molandier les mardi de 9 à 12h, mercredi de 9 à 17 h et vendredi de 9 à 17 h.